



BON DE COMMANDE
Exposition salon / sponsoring course
Hippodrome de Laval

A l'occasion de la deuxième édition de la vente mixte Osarus Trot, qui se tiendra le jeudi 3 octobre 2024 sur l'hippodrome de Laval, Osarus Trot, en partenariat avec l'hippodrome, vous propose un espace d'exposition dans le hall des parieurs ainsi que la possibilité de sponsoriser une course lors de la réunion du samedi 5 octobre 2024 à Laval.

L'exposition aura lieu de 9h à 21h.

	Montant en € HT
<input type="checkbox"/> Stand 3m x 3m le 3 octobre 2024	500 €
<input type="checkbox"/> Stand 3m x 3m le jeudi 3 octobre 2024 et sponsoring course (Prix à votre nom) le samedi 5 octobre 2024 (attention places limitées*)	1.000 €
MONTANT TOTAL HT	
TVA (20%)	
MONTANT TOTAL TTC	

*Sponsoring course : le nombre de courses étant limité, celles-ci seront attribuées aux premiers bons de commande reçus

Raison sociale :

Numéro de TVA intracommunautaire :

Nom :Prénom :

Adresse :

Code Postal :Ville :

Tél. :Fax :

E-mail :

Je déclare avoir pris expressément connaissance des conditions de vente au verso.

Fait à : Cachet et signature de l'annonceur :

Le :

Pour toute information complémentaire, merci de contacter
Franck Bezier : 06 87 74 83 47 ou Emmanuel Viaud : 06 74 29 11 58

Bon de commande à retourner par mail, WhatsApp ou courrier :

pub@osarus.com

06 87 74 83 47

Ventes Osarus – 613 chemin du Lieu Hauton – 14100 Les Monceaux



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Les bons de commande sont exécutés dans les conditions suivantes.

Application :

Toute réservation de stand ou sponsoring implique l'acceptation de nos conditions de vente.

Article 1 – Bon de commande

La passation de la présente commande est ferme et définitive. Il ne pourra être résilié par le souscripteur pour quelque cause que ce soit. L'acceptation du présent ordre par le signataire engage irrévocablement la Société que celui-ci représente.

Dans le cas où le salon ne pourrait avoir lieu pour des raisons de force majeure, les bons de commandes seraient annulés et les sommes versées par les exposants intégralement remboursées.

VENTES OSARUS met à disposition un stand avec cloison pour les exposants en intérieur. La SARL VENTES OSARUS ne pourra être tenue responsable des dommages causés au matériel exposé (vol, perte, dégradation, etc.).

Article 2 – Réserve

SARL VENTES OSARUS se réserve le droit de refuser toute demande d'exposition qui ne serait pas à sa convenance.

Article 3 – Règlement

Les factures sont payables au comptant et au plus tard 10 jours avant l'exposition ou l'évènement sponsorisé.

Article 4 – Jurisdiction

Pour tout litige sur l'application du présent bon de commande, attribution de compétence sera faite au Tribunal de Commerce de Caen.